

FORMATION

Initiation à la Médiation

40 heures

Comprendre les conflits,
Développer le dialogue,
Expérimenter la médiation



En présence
à Chartres



Avec des sessions
en visioconférence



Du 4 décembre 2026
au 6 février 2027

Inscrivez-vous !



Sommaire

3	THÈME DE LA FORMATION
4	LES « PLUS » de la formation
5	OBJECTIFS
5	PUBLIC
5	PRÉ-REQUIS
6	DATES, HORAIRES ET DURÉE
6	LIEUX
6	TARIF ET MODALITÉS DE PAIEMENT
7	CONDITIONS DE CANDIDATURE
8	PROGRAMME DE LA FORMATION
9	PÉDAGOGIE
10	SUPPORTS PÉDAGOGIQUES
11	MODALITÉS D'ÉVALUATION
12	ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE
13	ACCESSIBILITÉ
13	RÈGLES SANITAIRES
13	CONTACTS
14	BULLETIN DE CANDIDATURE
15	CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La Médiation

La médiation propose une autre manière d'aborder les conflits : non plus seulement comme des difficultés à résoudre, mais comme des situations dans lesquelles le dialogue, l'écoute et la compréhension mutuelle peuvent ouvrir de nouvelles perspectives.

Cette formation d'initiation de 40 heures invite les participants à découvrir les fondements de la médiation, sa philosophie et ses principes déontologiques. Elle permet de mieux comprendre la place du médiateur, son rôle de tiers et l'importance du cadre dans l'accompagnement des personnes en situation de conflit.

À travers des apports théoriques, des temps d'échange et des mises en pratique, les participants découvrent les premiers outils de la médiation, notamment l'écoute active et les différents niveaux de reformulation. Ils sont également sensibilisés aux conditions d'information des personnes, ainsi qu'aux étapes et aux exigences du processus de médiation.

Cette initiation constitue une première étape pour développer une posture d'écoute, favoriser une communication respectueuse et appréhender les conflits autrement. Elle s'adresse à toute personne souhaitant découvrir la médiation et en comprendre les repères essentiels, tant dans sa pratique professionnelle que dans ses relations humaines.

Les + de la formation

- **Une approche humaniste** : découvrir une manière d'aborder les conflits fondée sur l'écoute, le dialogue et la reconnaissance de l'autre.
- **Une pédagogie active et expérientielle** : associer apports théoriques, échanges et exercices pratiques pour s'approprier progressivement les premiers outils de la médiation.
- **Des outils concrets dès l'initiation** : expérimenter l'écoute active et les différents niveaux de reformulation.
- **Une posture professionnelle à découvrir** : comprendre la place du médiateur, ses responsabilités et les exigences déontologiques de son intervention.
- **Un parcours structuré en 40 heures** : acquérir les repères essentiels pour comprendre le cadre et le déroulement d'une médiation.
- **Une première étape vers l'approfondissement** : poser les bases nécessaires pour envisager une formation plus avancée en médiation.
- **Un processus innovant** qui combine :
 - un parcours mixant **classe virtuelle et présentiel** ;
 - un **équilibre entre théorie et pratique** avec la moitié de mises en situation ;
 - une **évaluation continue** qui garantisse la qualité de la formation ;
 - des **formateurs qualifiés** et des **médiateurs professionnels** ;
 - des **e-learning** permettant de préparer et compléter chaque module ;
 - des **podcasts** des grands témoins de la Médiation et de la Communication ;
 - un **effectif réduit** qui garantit une attention portée à chaque participant(e).

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- **Identifier** les fondements et les principes essentiels de la médiation.
- **Expliquer** la philosophie de la médiation et ses principaux repères.
- **Repérer** les principes déontologiques qui encadrent la pratique du médiateur.
- **Présenter** les objectifs et les conditions d'une information sur la médiation.
- **Identifier** les principales étapes du processus de médiation et les éléments qui structurent son cadre.
- **Expérimenter** les techniques de base de l'écoute active et les différents niveaux de reformulation dans une situation d'échange.

Public

Cette Formation est ouverte à des participant.e.s de **tous horizons culturels et professionnels, publics ou privés**. Elle est conseillée aux personnes désireuses de développer leurs compétences en matière de communication efficace et de relation pacifiée, tant au niveau personnel que professionnel.

Minimum 6 personnes / Maximum 12 personnes.

Pré-requis

Aucun

Dates, horaires et durée

Du 4 décembre 2026 au 6 février 2027

Les journées se déroulent généralement de 10 heures à 18 heures, sauf modalités différentes en accord avec les apprenants avec une pause déjeuner (voir le programme pour les dates de chaque session, en page 8).

Lieux

L'ouverture de la formation se fait, en **présence**, à Chartres.

Les cours se déroulent en **mode mixte** :

- à distance, en visioconférence et en *e-learning* ;
- en présence, à Chartres.

Tarif et modalités de paiement

■ TARIF (PRIX DE LANCEMENT)

1 650 € (mille-six-cents cinquante euros)

Possibilité de prise en charge par votre OPCO / FIF-PL, ou votre employeur, étant précisé que ces tarifs sont exonérés de TVA (cf. article 261.4.4°a du CGI).

■ MODALITÉS DE PAIEMENT

- **Merci de nous contacter pour établir un échéancier personnalisé (possibilité de paiement semestriel, trimestriel, mensuel)**
- **Un acompte de 500 € est demandé à l'inscription sur présentation d'une facture d'acompte**

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre du Centre d'Enseignement des Modes Amiables et doit être envoyé à l'adresse suivante : 27 rue des Cinq Diamants, 75013 Paris, ou par virement bancaire sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : **Centre d'Enseignement des Modes Amiables**

Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB
10278	06043	00021042001	63
IBAN	FR76 1027 8060 4300 0210 4200 163		
BIC	CMCIFR2A		

Conditions de candidature

Envoyer le dossier de candidature dûment rempli, au plus tard, le 15 novembre 2026, accompagné des pièces suivantes :

- Le **bulletin de candidature** dûment rempli ;
- Votre **Curriculum Vitae** ;
- Une **lettre de motivation** ;
- Pour une **prise en charge** intégrale ou partielle au titre de la formation permanente : copie du document attestant la demande de ladite prise en charge ;
- **Chèque d'acompte de 500 €** à l'ordre du CEMA.

Le dossier doit être envoyé à l'adresse postale suivante :

Centre d'Enseignement des Modes Amiables, 27 rue des Cinq Diamants, 75013 Paris

Votre candidature sera étudiée par la commission pédagogique qui reviendra vers vous pour vous informer des suites apportées à cette demande d'inscription.

Attention :

**Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.
En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.**

Calendrier de la formation

40 heures réparties en 6 modules en présence et à distance

Modules	Modalités	Heures	Dates	Intervenant(e)s
Découvrir les fondamentaux de la médiation	En présence (Chartres)	3	4 décembre 2026 de 17h à 20h	Catherine EMMANUEL
Expérimenter les premiers outils : Ecoute active et différents niveaux de reformulation	En présence (Chartres)	6	5 décembre 2026 de 9h30 à 16H30	Hélène TOUMIEH
La déontologie du Médiateur	En visio	7	8 janvier 2027	Bertrand DELCOURT
Philosophie de la médiation	En visio	7	15 janvier 2027	Catherine EMMANUEL
Le processus de Médiation	En présence (Chartres)	14	29 et 30 janvier 2027	Hélène TOUMIEH
Informier à la Médiation	En visio	7	6 février 2027	Catherine EMMANUEL
Cérémonie de fin de formation et rencontre avec les participants du niveau d'approfondissement le 4 mars 2027 à CHARTRES				

NB : Les cours se déroulent de 10H00 à 18H00, sauf contre-indication.

Pour des raisons pédagogiques ou logistiques, ce programme pourrait éventuellement subir quelques modifications

Pédagogie

Une pédagogie active et expérientielle

La médiation ne s'apprend pas uniquement dans les livres : elle se découvre et se construit dans l'expérience.

Le CEMA privilégie une pédagogie active qui associe apports théoriques, échanges, exercices pratiques et mises en situation. Cette démarche permet aux participants de découvrir progressivement les fondements de la médiation, d'expérimenter les premiers outils de communication et de s'interroger sur la posture du médiateur.

Tout au long de la formation, les participants sont invités à développer leur capacité d'écoute, à explorer les différents niveaux de reformulation et à mieux comprendre les dynamiques relationnelles à l'œuvre dans les situations de conflit.

La pédagogie s'appuie notamment sur :

- des apports théoriques et des temps d'échange ;
- des exercices d'écoute active et de reformulation ;
- des mises en situation et des jeux de rôle ;
- des études de cas et des temps de réflexion collective ;
- des temps de retour d'expérience permettant de prendre conscience des apprentissages réalisés.

Cette approche favorise l'implication de chacun, la découverte de ses propres modes de communication et l'acquisition progressive des repères essentiels à la pratique de la médiation.

Supports pédagogiques

Podcasts, Webinaires, Articles, Ouvrages...

A titre indicatif, voici une liste, non exhaustive, de Vidéos pédagogiques

- *Célérité et qualité de la Justice en temps de crise : quelle place pour la voie amiable ?*
- *Profession Médiateur : faut-il (re)définir ou institutionnaliser la Médiation ?*
- *Parents et adolescents : un dialogue difficile. Et si la médi(t)ation était la solution ?*
- *Approfondir son style de médiateur à travers les différents courants de Médiation*
- *Les écrits en Médiation*
- *Le Médiateur face à l'Emprise (manipulation, aliénation parentale, perversion...) dans la famille : comment détecter et comment réagir ?*
- *La logique Émotionnelle*
- *L'Arbitrage, pour quoi faire ?*
- *L'Écoute de l'enfant en Médiation*
- *La Médiation Scolaire*
- *L'éducation au Vivre ensemble en Paix*
- *Les mots Grecs de la Médiation*
- *Point de vue philosophique sur la médiation*
- *L'histoire des Modes Amiables*
- *La République se met à l'amiable ; Médiation administrative, pourquoi ça marche ? Comment ça marche ?*
- *La Médiation Familiale internationale*
- *40 ans d'étonnement dans la Médiation en évolution & parfois en débats*
- *Le Médiateur de la Consommation des Avocats, ou Comment tisser un meilleur lien de confiance avec nos clients*
- *Introduire la médiation en entreprise pour promouvoir l'intelligence collective*
- *Médiation environnementale*
- *L'avenir de la médiation, une mise en perspective*
- *La Liberté en Médiation*
- *40 ans de Médiation familiale : Bilan et Perspectives*
- *40 ans de médiation, success story ou désenchantement ?*
- *La médiation de projet, nouvel Eldorado des organisations ?*
- *La dimension interculturelle dans les conflits et la médiation*
- *Rhétorique et médiation*
- *Dénouer, petite philosophie pratique de la Médiation*
- *Médiation familiale & vulnérabilité*
- *La Médiation par le Faire - une approche innovante pour renouer le lien familial*

Modalités d'évaluation

L'obtention de la formation en Médiation implique :

- la **présence** à l'ensemble des modules ;
- la remise des **évaluations des acquis à la fin de chaque module** ;
- **Evaluation formative**, tout au long de la session, par des exercices et des mises en situation, suivis de *feedback* et d'auto-évaluation orale par les stagiaires ;
- **Evaluation sommative** orale de la formation (organisation, contenu, animation) en fin de formation par les stagiaires et le formateur ;
- **Enquête de satisfaction** en ligne en fin de parcours ;
- le **règlement** intégral des **frais** d'inscription.

Équipe pédagogique



Bertrand DELCOURT

Avocat au Barreau de Paris, Médiateur, Formateur, Président du CEMA, Associé d'Armonie Médiation, Membre du Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME). Membre du Conseil National de la Médiation de 2023 à 2026 en qualité de représentant du collectif Médiation 21 dont il est l'un des fondateurs.

Auteur de *Droit à l'essentiel, l'essentiel du Droit* (Médias & Médiations), co-auteur de *Penser la Médiation* (Descartes & Cie).



Catherine EMMANUEL, Direction pédagogique de la formation

Médiatrice depuis 2004, Diplôme d'État et certifiée CNV, assermentée près la Cour d'appel de Paris, Expert certifiée en Négociation (Essec / Irénée), Maître Praticienne en PNL, Formatrice Datadockée aux MARD et certifiée au Triangle Dramatique de Karpman, Conférencière, Superviseuse et Analyste de pratiques, Chargée de cours en Faculté. Directrice pédagogique du CEMA et Présidente de l'Association de la Médiation Humaniste (AMH).



Hélène TOUMIEH, Direction administrative de la formation

Médiatrice DE, co-fondatrice du CEMA (Centre d'Enseignement des Modes Amiables) et de l'AMH (Association de la Médiation Humaniste), Spécialiste de la Gestion des Risques au sein des Établissements médicaux.

Médiatrice dans les établissements religieux, elle est coach spirituel.

Accessibilité

Pour les sessions en présence, les locaux sont **directement accessibles en transport en commun**.

Ils sont **adaptés aux personnes en situation de handicap physique** (rampes d'accès, élévateurs, sanitaires réservées...). **Adaptations possibles de la formation en fonction des différents types de handicap**.

Pour les sessions à distance, le **lien de participation** est envoyé, au plus tard, la veille de la formation.

La plateforme utilisée pour les sessions à distance est **ZOOM** (vous recevrez avec le lien un manuel d'utilisation ZOOM).

Les personnes sont accueillies, au plus tard, 10 minutes avant le début de la formation.

Règles sanitaires

La formation est réalisée dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

contacts

Direction pédagogique

Catherine EMMANUEL
catherinemmanuel@gmail.com
06 73 63 88 22

Administration et Référente Handicap

Hélène TOUMIEH
contact@cemaphores.org
06 49 29 91 42

BULLETIN DE CANDIDATURE

À compléter et retourner par courriel AVANT LE 15 NOVEMBRE 2026

par mail : contact.cema.formation@gmail.com

ou par courrier : 27 rue des 5 Diamants, 75013 Paris

CANDIDAT.E

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Ville

Téléphone Courriel

FACTURATION

L'adresse de facturation est :

- ☐ L'adresse mentionnée ci-dessus ☐ Un organisme de prise en charge (OPCO, Pôle Emploi, etc) ☐ Votre employeur

Adresse de l'organisme ou de l'employeur qui prend en charge :

Nom

Contact (pour la convention)

Courriel Téléphone

Adresse

Code Postal Ville

Courriel (pour l'envoi de la facture)

HANDICAP

Souhaitez-vous nous indiquer un Handicap ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lequel :

Quels seraient vos éventuels besoins d'adaptation en matière de formation et d'accessibilité à cette dernière ?

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'employeur

Signature du stagiaire

Je reconnais que la signature du présent bulletin de candidature vaut acceptation de ma part que le calendrier de la formation en page 8 de ce document est susceptible d'être modifié pour des raisons logistiques et pédagogiques.

La signature de ce bulletin vaut également acceptation des CGV ci-après.

Le CEMA traite des données personnelles vous concernant pour vous contacter au sujet de votre candidature. Les données collectées ne sont communiquées qu'aux seules personnes en charge de ladite formation et sont conservées jusqu'à 1 an après le déroulement de la formation. Conformément à la réglementation, vous pouvez accéder aux données vous concernant. Le cas échéant, vous pouvez demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière. Ces droits peuvent être exercés directement auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : contact@cemaphores.org.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES MODES AMIABLES

enregistré sous le numéro : 851 607 259 00013 - Version du 10 octobre 2026



Article 1 - Préambule

Le Centre d'Enseignement des Modes Amiables (CEMA) désigne un organisme de formation professionnelle continue, dont le siège social est situé au 27 rue des 5 Diamants – 75013 Paris. Le CEMA met en place et dispense des formations individuelles, intra et inter-entreprises en présentiel et distanciel. Les présentes CGV ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le Centre de Formation CEMA s'engage à réaliser une prestation de formation dans le cadre de la formation continue. Toute commande de formation auprès du CEMA implique l'acceptation, sans réserve, du demandeur des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du demandeur, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Article 2 - Définitions préalables

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Demandeur : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du CEMA.
- Participant : la personne physique qui bénéficie de la formation.
- Contrat : Convention de formation professionnelle conclue entre le CEMA et le Demandeur ou contrat de formation professionnelle si le client est un particulier.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

Article 3 - Engagement contractuel

Les inscriptions aux actions de formation organisées par le CEMA impliquent l'adhésion pleine et entière du demandeur aux présentes conditions générales de vente. Le contrat ou la convention de formation et le programme précisent dans le détail, les objectifs, les compétences, les contenus, les méthodes mobilisées au niveau pédagogique et technique, les modalités d'évaluation, la durée, les dates et lieux de réalisation indiquant l'accessibilité, le tarif, le responsable de l'action ou son correspondant, le public visé, les éventuels pré-requis nécessaires, les modalités d'évaluation de la formation. Après acceptation et signature de la proposition de formation, le CEMA fait parvenir au demandeur, soit une convention de formation telle que prévue aux articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail s'il s'agit d'une personne morale, soit un contrat de formation régi par les articles L6353-3 à L6353-7 du même code s'il s'agit d'une personne physique. Le demandeur s'engage à retourner au plus tôt au CEMA un exemplaire signé. Si le demandeur est une personne morale, cet exemplaire devra en outre comporter le cachet commercial de celle-ci. L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées. Si le demandeur est une personne physique prenant en charge les frais de la prestation de formation, il dispose d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires à compter de la signature du contrat. L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, conformément à l'article L6353-5 du code du travail.

Prise en compte des inscriptions :

- Pour les personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception du bulletin d'inscription en ligne sur le site du CEMA et paiement de la totalité de l'action de formation.

Article 4 - Prix et modalités de paiement

Les prix sont indiqués sur la proposition et/ou le bulletin d'inscription (en ligne) et/ou la convention de formation. Ils sont nets de taxes, le CEMA n'étant pas assujéti à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la proposition et/ou le bulletin d'inscription et/ou la convention de formation. Sauf dispositions contraires mentionnées sur les documents précités, l'échéance de paiement est à 30 jours à compter de la date de facturation. En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40 euros). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, le CEMA se réserve le droit de suspendre toute formation en cours et/ou à venir. Prise en charge par un organisme de financement : Si le demandeur souhaite bénéficier du financement de sa formation par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme de financement qu'il aura désigné. Si l'organisme de financement ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au demandeur. Si le CEMA n'a pas reçu la confirmation de la prise en charge de l'organisme de financement au 1er jour de la formation, le demandeur sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'organisme de financement, pour quelque motif que ce soit, le demandeur sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Article 5 - Obligations et responsabilité

Obligation et responsabilité du CEMA :

Le Centre et, par conséquent, ses intervenants s'engagent à fournir chaque formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, le CEMA n'est tenu qu'à une obligation de moyens. S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif. Les attestations de formation et éventuels certificats ne pourront être transmis qu'après l'accomplissement complet de la formation par le participant. Ces dernières sont fournies une seule fois gratuitement. Au cas où le participant les demande une autre fois il paie un montant de 15 euros pour chaque attestation.

Obligation du participant :

Le participant s'engage à :

- payer le prix de la formation,
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent au CEMA, sans l'accord écrit et préalable de ce dernier,
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable du CEMA et du formateur. Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du CEMA et l'avoir transmis au(x) participant(s) de la formation. Il est rappelé que durant toute la formation, un participant salarié reste sous la responsabilité civile de son employeur, cocontractant.

Article 6- Conditions d'annulation des formations

Annulation du fait du Centre de Formation CEMA :

Le CEMA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si les conditions de réalisation ne sont pas réunies. Le CEMA prévient alors le demandeur/les participants dès que possible et par écrit, au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de l'action, et propose au demandeur soit le remboursement des sommes versées, soit le report de la formation sans pouvoir prétendre à tout autre indemnisation. Si aucune date n'est possible ou ne convient, le CEMA s'engage à rembourser le demandeur ou son financeur, en application de l'article L6354-1 du Code du travail.

Annulation en cours de formation du fait du CEMA :

En cas d'annulation d'une formation à l'initiative du CEMA, à la suite d'un cas de force majeure, seule la partie réalisée de la formation sera facturée et les règlements excédentaires seront remboursés, à moins que la partie non réalisée de l'action soit reportée à une date ultérieure en accord avec les établissements et les participants concernés.

Annulation d'un participant de dernière minute :

En cas d'annulation de la part du participant ou de son établissement employeur dans les 30 jours précédant la formation, le CEMA se réserve la possibilité de facturer un montant équivalent à 50% du coût de la formation à titre de clause de dédit, conformément aux dispositions de l'article 1231-5 du Code civil. Dans un tel cas de figure, ces frais feront l'objet d'une facture spécifique, payable par l'établissement employeur/le demandeur. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@cemaphores.org.

Absence partielle d'un stagiaire en cours de formation :

En cas d'absence partielle d'un participant au cours d'une formation, le CEMA se réserve la possibilité de facturer à l'établissement employeur/au demandeur, à titre de dédit et hors formation professionnelle, conformément aux dispositions de l'article 1231-5 du Code civil, le montant des heures d'absence.

Formations Intra-entreprise :

Annulation d'une action de formation par le demandeur :

En cas d'annulation par le demandeur d'une action de formation commandée, les indemnités suivantes sont dues par le demandeur ayant annulé :

- Aucune indemnité si l'annulation a lieu au moins 10 jours ouvrés avant la date initiale prévue pour l'action de formation,
- 25 % du montant des journées d'animation si l'annulation a lieu entre 9 jours ouvrés et 10 jours ouvrés,
- 50 % du montant des journées d'animation si l'annulation intervient moins de 3 jours ouvrés avant la date initiale de la formation.

Report d'une action de formation à la demande du client :

Sur demande du demandeur, la formation peut être reprogrammée sur une autre date de l'année civile en cours. Néanmoins, pour un report moins de 3 jours ouvrés avant le début prévu de la formation, une pénalité de 10 % du coût de l'action de formation sera néanmoins due par le demandeur au CEMA, à laquelle s'ajouteront les frais de déplacement et de séjour (réservations train, hôtel) engagés (factures à l'appui).

Cas de force majeure :

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure ou d'un événement fortuit.

Article 7- Politique de protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont recueillies par le CEMA afin de pouvoir répondre à la demande du demandeur et du participant et assurer la gestion des sessions de formation. Les adresses courriel peuvent être utilisées à des fins de communication ou de diffusion d'informations concernant les prestations du CEMA. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter le document « Politique de protection des données à caractère personnel » sur notre site web www.cemaphores.org.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et son adaptation dans la loi 2018-493 RGPD du 20 juin 2018 relative à la protection des données, le demandeur et le participant disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et opposition aux traitements pour motif légitime en faisant leur demande par courrier au CEMA ou par courriel à l'adresse : contact@cemaphores.org

Article 8 - Propriété intellectuelle

Le CEMA est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'il propose. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, vidéos, etc), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif au Centre de Formation CEMA.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par le CEMA est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

Article 9 - Confidentialité

Le CEMA, le formateur, le demandeur, et le participant s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

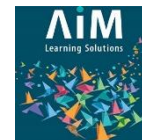
Article 10 - Droit applicable et prévention des différends par la médiation

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. En cas de différend relativement à l'interprétation, l'inexécution et/ou l'exécution de ladite convention, les signataires concernés par le différend s'engagent, avant toute saisine des juridictions compétentes, à faire appel à un médiateur désigné par l'Association Nationale des Médiateurs (ANM), en dehors des médiateurs partenaires à l'Association de la Médiation Humaniste.

Pour mettre en œuvre ladite clause de médiation, il suffit que l'une des parties, au moins, saisisse l'ANM en lui demandant de désigner un médiateur pour que l'autre partie s'oblige à répondre positivement, dans les quinze (15) jours qui suivent la nomination dudit médiateur par l'ANM. Après une première réunion de médiation obligatoire autour du médiateur désigné par l'ANM, si les parties ne trouvent pas d'accord entre elles ou que l'une d'entre elles considère que son intérêt n'est pas de donner suite à la médiation, la présente clause sera réputée honorée, les parties pouvant alors saisir toute autre instance compétente pour régler le litige subsistant.

Le CEMA peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au demandeur et acceptées par ce dernier.

Ils nous font confiance



Centre

d'Enseignement
des Modes
Amiables

SIRET

851 607 259 00013

Déclaration d'activité

N° : 11 75 59306 75